



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/346*
S/15300*

21 juillet 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ARABE/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 34 de la liste préliminaire**
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Lettre datée du 16 juillet 1982 adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir le
texte du communiqué officiel publié le 14 juillet 1982, après la réunion du Conseil
des Ministres à Baabda.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
cette déclaration en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au
titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ghassan TUENI

UN LIBRARY

JUL 22 1982

UN/SA COLLECTION

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/37/50/Rev.1.

ANNEXE

COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL
DES MINISTRES, LE 14 JUILLET 1982

En début de séance, le Président Sarkis a informé le Conseil des discussions et des initiatives qu'il entreprend conjointement avec le Chef du Gouvernement et le Ministre des Affaires Etrangères pour régler la crise actuelle que connaît le pays.

Le Chef du Gouvernement, M. Shafik al-Wazzan, a ensuite informé le Conseil des résultats de ses contacts et de ses conversations avec les différentes parties concernées, visant à sauver Beyrouth et à assurer le retrait israélien de tout le territoire libanais conformément aux résolutions 508 et 509 du Conseil de Sécurité ainsi que le retrait de toutes les forces armées étrangères et le recours à des forces multinationales pour assurer le retrait palestinien de Beyrouth. Cela, tout en réaffirmant l'unité du Liban, de son peuple, et de ses institutions et la nécessité de rétablir la souveraineté libanaise sur tout le territoire national ainsi que le déploiement de l'armée libanaise et des forces de sécurité.

Après avoir écouté l'avis de Messieurs les Ministres, le Conseil a manifesté son appui à l'attitude du Président de la République, du Chef du Gouvernement, et du Ministre des Affaires Etrangères et à leurs idées et initiatives visant à traiter la crise résultant de l'occupation israélienne, de même qu'aux principes adoptés pour garantir le retrait de toutes les forces armées étrangères du territoire libanais.
